Centre d'Action Médico Sociale Précoce
CAMSP Tournemine
E-mail : camsptournemine@jacquescartier22.com • Site internet : http://www.jacquescartier22.com

LE TRAVAIL DE PARTENARIAT

Qu'est-ce qui fonde le PARTENARIAT?

- La décision des parents
  - Choix éducatifs (crèche, école, nourrice, ...)
- Les progrès de la médecine
  - Appareillage, Implants
- L'éloignement géographique
  - Recours à des professionnels de proximité
- L'intégration scolaire
  - Le recours à l'éducation nationale

Quels sont nos principes d'action?

- Une formalisation explicite
  - Nécessité de prendre le temps (gare à l'urgence !)
  - Production d'écrits de référence (convention)
- Une coordination
  - Identification des responsabilités (référent)
  - Mise en œuvre d'outils (cahier de liaison)

Quels sont nos principes d'action? (suite)

- Un intervenant représente une institution
  - Le professionnel est porteur d'un mandat du CJC
- Une bonne connaissance de notre propre champ professionnel
- Une bonne connaissance du partenaire
  - Règles propres aux partenaires

Comment est mis en oeuvre le partenariat...

- ... avec les enfants ?
  - Dans une diversité des lieux (crèche, centre de loisirs, école,...) et des personnes (enseignants, orthophonistes...)
  - Dans une diversité des temps d'intervention
    - Selon les enfants (projet, âge...)
    - Selon les modalités d'intervention des professionnels

Comment est mis en oeuvre le partenariat…(suite)

- … entre les institutions?
  - Par la participation à des réunions
  - Par des bilans/évaluations

Quels sont les effets?

Pour les professionnels

- Un apprentissage mutuel
- Une meilleure visualisation de la globalité de l'enfant
- Une dédramatisation de la situation

Pour l'enfant

- Une prise en charge globale plus qualitative
- Des parents plus facilement rassurés
- Une réduction du temps de transport

Quelles peuvent être les limites du partenariat?

- Une mission pas assez clarifiée au départ
- Le travail en solo
- Un engagement trop rapide dans l'action
- Une confusion dans les rôles